



Procès-verbal du 13 mars 2018

Compte rendu

Le **treize mars deux mil dix-huit**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS -CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 6 mars 2018, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :		Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjoint ; Fernand DARGAUD ;
- en exercice :	16	Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Cécile BURDIN, Elodie BERRAUD, Maryline PERRIN et
- présents :	13	Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
- votants :	15	Excusées : Stéphanie MICHEL, Karine AMERAS qui a donné pouvoir à Joël CORNELOUP et
- pouvoirs :	2	Cécile TALON qui a donné pouvoir à Sandrine GALICHON
Quorum :	9	

Arrivée de Elodie BERRAUD à 8 heures 30 au moment de la présentation des comptes administratifs.

Secrétaire : Daniel BOUILLON - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 20 février : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 20 février 2018.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions suivantes :

- du conseil communautaire du 25 janvier 2018 : : sans observation ;
- du bureau municipal n°4 du 5 mars 2018 :sans observation. ;
- de la commission communication n°1 du 6 mars 2018 sans observation.

Budget communal : vote du compte administratif 2017

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2017 qui vient de lui être présenté. Le résultat global de l'exercice est de 897 960.59 € (excédent de fonctionnement : 258 987.53 € et excédent d'investissement : 638 973.06 €), somme ramenée à 205 098.38 € après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement de 692 862.21 €.

Budget général 2017 : vote du compte de gestion

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants, le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2017. Ses montants correspondent à ceux du compte administratif établi par le maire.

Affectation du résultat de l'exercice 2017 au budget primitif

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

AFFECTATION résultat de fonctionnement	258 987.53 €
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	53 889.15 €
R002 -Report en fonctionnement	205 098.38 €

Budget général 2018 : vote du budget primitif

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à la majorité (14 POUR ; 1 CONTRE)** le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses dans les deux sections et arrêté comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 450 524.06 €	1 450 524.06 €
INVESTISSEMENT	1 560 162.28 €	1 560 162.28 €

Fiscalité directe locale : taux d'imposition pour 2018

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal, après débat et vu le budget primitif général 2018 qui vient d'être voté, à l'unanimité des votants **MAINTIEN**t les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suit :

- TH : taux : 9,52 %
- TFPB : taux : 11,60 %
- TFPNB : taux : 36,47 %

Budget Assainissement 2017 : vote du compte administratif

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2017. L'excédent global de clôture s'élève à 9 557.26 € après intégration des restes à réaliser en section d'investissement.

Budget Assainissement 2017 : vote du compte de gestion

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants, le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2017. Ses montants correspondent à ceux du compte administratif établi par le maire.

Affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget assainissement

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

AFFECTATION résultat de fonctionnement	2 160.75 €
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	
R002 -Report en fonctionnement	2 160.75 €

Vote du budget primitif Assainissement 2018

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif assainissement 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses dans les deux sections et arrêté comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	77 778.25 €	77 778.25 €
INVESTISSEMENT	171 500.99 €	171 500.99 €

Subventions versées à l'école privée Notre-Dame des Vignes en 2018 : approbation de la convention de financement

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le montant des subventions allouées à l'école privée Notre-Dame des Vignes pour les frais de fonctionnement matériel de ses classes, l'achat de ses fournitures scolaires et ses projets ciblés (voyages, visites, ou prestations d'un intervenant extérieur). Il autorise le maire à signer la convention de financement correspondante.

Subvention au CCAS

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal alloue une subvention d'un montant maximum de 4 000 € au Centre communal d'action sociale. Le montant final sera calculé par rapport au cout de la manifestation du 25 mars 2018

Amortissement des articles 21531 réseaux d'adduction d'eau et 21532 réseaux d'assainissement

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal autorise

Les dépenses imputées à l'article 21531 pour un montant de 6108.88 € seront amorties sur 1 an et celles imputés à l'article 21532 seront amorties sur 5 ans soit 9691.95 par an suite à la proposition de Mme PELTIER, trésorière.

Acquisition de la parcelle AA48 Indivision SERVETTAZ /PERRIN

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal autorise Mr le maire à signer l'acte notarié d'acquisition de la parcelle AA48 appartenant à l'indivision SERVETTAZ / PERRIN. (14 POUR ; 1 ABSTENTION)

Travaux d'éclairage public 2018 : fonds de concours au SIEL

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire et Fabrice CHENAUD

Le conseil municipal approuve le montant de participation communale pour les travaux d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement du bourg pour un montant de 19 933 €, somme qui sera amorti sur

Association Arcanson :

Rapporteur : Jean Victor THEVENET

Le conseil municipal accorde la gratuité des salles louées les 8 et 10 juin prochain à l'association Arcanson à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire.

Demande de l'association du tennis club

Rapporteur : Fernand DARGAUD

Le Conseil municipal ne dispose pas actuellement de terrain à agencer pour répondre à de l'association Tennis Club.

Demande du Département

Rapporteur : Jean Victor THEVENET

Dans le cadre de l'octroi d'une subvention pour de l'aménagement du Bourg – phase 2, le Département demande à nouveau une nouvelle délibération pour lui indiquer les montants précis des devis validés pour la deuxième phase des travaux d'aménagement du Bourg afin d'avoir un chiffrage plus précis. Montant estimé budgétisé : 460 139.54 €

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 10 heures 45

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 13 mars 2018.

Le secrétaire de séance,

Daniel BOULLON

Le Maire,

Jean-Victor THEVENET